

Charte de l'action culturelle du Service Commun de la Documentation (SCD)

La présente charte a pour objet de :

- décrire les missions et les objectifs de l'action culturelle en BU
- formaliser la politique culturelle du SCD
- énoncer les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle du SCD.

Elle a pour vocation de donner des repères lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels des bibliothèques et autres structures documentaires.

1. Le SCD et son environnement

Organisant des actions culturelles à l'intérieur et à l'extérieur de ses murs depuis de nombreuses années (expositions, conférences...), le SCD est un acteur majeur de la politique culturelle de l'université de Franche-Comté.

Le SCD est composé de 10 BU, présentes sur tout le territoire et les différents campus (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier). Il répond, par les ressources documentaires et les services qu'il met à disposition, aux besoins des étudiants et des enseignants-chercheurs. Parmi ses collections figurent des fonds remarquables et précieux, patrimoine de l'Université, dont il assure la conservation, le signalement et la valorisation. Ouvert aux publics extérieurs, il participe à la diffusion de la culture scientifique dans la société et sur le territoire.

L'action culturelle fait partie des missions inscrites dans les [statuts des SCD](#) : en effet, « les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles participent aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université ou des établissements contractants », d'après le décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs (article 2). Son développement est inscrit dans le [projet de service 2018-2021 du SCD](#) : « poursuivre l'implication du SCD dans les actions socio-culturelles de l'UFC ».

Pilotée à l'échelle du réseau par un conservateur qui assure la coordination des actions culturelles et des expositions potentiellement itinérantes organisées dans les BU du SCD, la mission Action culturelle dispose d'un budget dédié, consolidé par divers Appels à Projets et par la CVEC. Elle rassemble un représentant de chaque BU dans un groupe de travail transversal auquel participent également le Bureau de la Vie Etudiante et le Service Sciences Arts et Culture rattaché au VP rayonnement international, art, culture & communication scientifiques.

Les BU disposent de deux salles d'exposition (BU Proudhon et BU Belfort) et mettent à profit l'ensemble de leurs espaces publics pour les actions culturelles.

Souhaitant donner une nouvelle visibilité à ces actions et formaliser ses liens avec les autres acteurs de la politique culturelle de l'Université, le SCD se dote d'une charte de l'action culturelle adaptée aux attentes de la communauté universitaire et de son territoire.

2. Politique culturelle et objectifs de la charte de l'action culturelle

Les axes de la politique culturelle du SCD

- **Valoriser les collections des BU** et diffuser la culture scientifique à l'Université et en dehors
- **Valoriser le patrimoine écrit de l'Université ; préserver et documenter l'histoire de l'UFC ; participer au 600^e anniversaire de l'Université**
- Participer à l'identité culturelle de l'université
- Promouvoir la culture en lien avec les services et composantes de l'université ainsi qu'avec les acteurs locaux
- Valoriser la recherche et participer aux grandes manifestations culturelles de l'UFC et aux grands événements régionaux et nationaux ([Petites fugues](#), fête de la Science, nuit des chercheurs, [printemps des poètes](#), [journées Arts et culture](#), [nuit de la Lecture](#), [fête du Droit...](#))
- Valoriser les [projets étudiants](#), éveiller l'esprit critique des étudiants et les intégrer socialement dans l'esprit des [bibliothèques 3^e lieu](#)
- Etre à l'écoute, connaître et s'informer régulièrement auprès des services communs de l'Université et des UFR desservis, afin d'établir des actions culturelles spécifiques en appui aux projets pédagogiques universitaires, en cohérence avec les missions, les objectifs des BU et avec les axes de programmation définis.
- Elargir les publics : ouverture et accessibilité au-delà du cœur de cible constitué par la communauté universitaire.
- Assurer une médiation entre la culture et les publics : entre les auteurs, les collections documentaires et les publics.

La spécificité de l'action culturelle des BU reflète son rôle d'interface entre pédagogie et recherche, étudiants, enseignants et chercheurs, ainsi que sa mission de valorisation des collections et des savoirs.

Les objectifs de la charte de l'action culturelle

- Formaliser la politique culturelle du SCD d'une manière globale
- S'inscrire dans les priorités et axes définis par la gouvernance de l'université pour sa politique culturelle
- Rendre visibles et lisibles les actions culturelles organisées par les BU
- Etablir une programmation culturelle cohérente et percutante au niveau du SCD et du réseau des BU
- Mobiliser les institutions partenaires

- Aider au pilotage et à la coordination des actions en suivant une logique de projets (objectifs, actions, budgets prévisionnels)
- Permettre aux agents du SCD, quels que soient leurs BU ou services de rattachement, de s'impliquer dans la politique culturelle de l'établissement
- Proposer des formes de participation des BU dans les projets pilotés par d'autres acteurs.

3. Les actions

Tout en s'appuyant sur les missions et les objectifs cités ci-dessus, les BU privilégient certains axes pour la mise en œuvre de leur politique culturelle :

- **Promouvoir les [initiatives pédagogiques](#) et la recherche scientifique**

Le SCD est au cœur de l'université. A ce titre il se doit de valoriser la recherche, d'en refléter les [préoccupations](#), les [centres d'intérêt](#) et les [débats](#). Organiser des rencontres autour de la recherche scientifique permet de favoriser les échanges, faire du lien, comme avec « [Une classe, un chercheur](#) ».

Les initiatives émergentes : les BU sont des terrains [d'expérimentation](#) ou de [création culturelle](#) (ateliers d'écriture, résidences d'écrivains etc) en offrant un espace public de diffusion : exemple des conférences de chercheurs de l'UFC, « [Chercheurs en bibliothèque](#) » co-construites avec un UFR.

- **Valoriser le patrimoine écrit**

La transmission du [patrimoine](#) est une des missions essentielles des BU, dépositaires de collections issues de l'Ancien Régime et d'archives de l'université, mémoire de l'Université.

- **Organiser des actions culturelles [avec et pour les étudiants](#)**, public privilégié des BU, en lien avec les enseignants-chercheurs

- [Proposer une programmation culturelle](#)

- Accessible
- Régulière et événementielle
- Riche et diversifiée, s'appuyant sur les collections ([sujets](#) et [supports](#))
- Participant aux initiatives, projets ou événements universitaires, nationaux et locaux
- [A l'intérieur et à l'extérieur](#) des [murs des BU](#)
- Ciblée vers des publics prédéfinis : en premier lieu la communauté universitaire
- Proposant différentes disciplines (littérature, théâtre, conte, musique, cinéma...)
- De différentes formes (visite, atelier, lecture, [projection](#), forum, [conférence](#), exposition, [concert](#), [spectacle](#)...).

Les BU n'ont pas vocation à accueillir des spectacles de grande diffusion. Elles ne souhaitent pas concurrencer les nombreuses structures culturelles (théâtres, centres culturels,

cinéma...) du territoire, car elles ne remplissent pas les mêmes missions : **elles s'adressent d'abord à la communauté universitaire et à ses partenaires.**

- **Maintenir et développer des partenariats**

- au niveau de la programmation (associations, acteurs locaux, autres structures culturelles...)
- au niveau du financement (subventions, conventions avec des institutions...)
- au niveau de la mise en œuvre
- en poursuivant et accentuant la coopération avec le service Sciences arts et culture de l'Université.

- **Communiquer et rendre accessible**

- via une programmation culturelle en étroite collaboration avec le service Sciences arts et culture de l'Université et le service Communication de l'UFC
- par la conception des supports de communication (affiche, journal, site web, vidéos, expositions virtuelles... développant les [formats numériques](#))
- dans la médiatisation (relation presse...)
- dans la conservation des archives et de la mémoire des animations (documentaire, photo, enregistrement, revue de presse...).

4. Les moyens mobilisés

- un chargé de mission Action culturelle du SCD
- un référent par BU chargé de faire le lien avec le chargé de mission SCD
- un accompagnateur du service Sciences Art et Culture
- des services civiques pour assurer la médiation culturelle
- des outils de conduite de projets, d'organisation et de communication (identité visuelle, fiche projet...) facilement accessibles et disponibles
- des formations pour renforcer et développer les compétences des équipes en matière d'organisation d'action culturelle
- une programmation budgétaire prévisionnelle et pluriannuelle
- un soutien financier du Bureau de la Vie étudiante et du Service Sciences arts et culture (dans le cadre de la Contribution Vie Etudiante et Campus)
- des ressources provenant d'institutions et d'organismes extérieurs selon les actions culturelles et les projets (exemple : volet dédié de l'Appel à projets de la Région Bourgogne Franche-Comté « Les BU « Troisième Lieu » : promouvoir le bien-être, le confort et la réussite des étudiants »).
- des infrastructures : salles d'exposition dédiées, halls intérieurs ou extérieurs...
- des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public
- du matériel d'exposition, informatique, de communication, de déplacement du matériel...

5. Les procédures

Tout partenariat (extérieur à l'Université) avec le SCD devra faire l'objet d'une formalisation et d'une contractualisation des actions via une convention.

6. Les indicateurs et l'évaluation

Pour évaluer la réussite ou non d'une action culturelle, seront pris en compte des indicateurs :

quantitatifs :

- nombre de publics
- nombre de partenaires
- montant du budget
- nombre de visites sur le site Internet, etc.
- nombre d'actions culturelles par an, axes, etc...

qualitatifs :

- ambiance générale, accueil, convivialité, déroulement de l'organisation, problèmes rencontrés...
- documents de preuve : photos, films, enregistrements...
- enquêtes et questionnaires destinés aux publics dans la mesure du possible

L'évaluation s'effectue par l'intermédiaire de documents ou de présentations orales :
bilan de chaque action culturelle
bilan d'activité annuel de l'action culturelle et communication.